

2016

**Formation continue pour l'année 2016, à renvoyer
jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard avec vos
attestations de formation continue.**

Fondation ASCA
SCE Contrôle FC
St-Pierre 6A
Case postale 548
CH-1701 Fribourg

(Tous les formulaires de FC sont disponibles sous asca.ch)

**Si vous êtes membre d'une association conventionnée nous vous prions de lire
l'encadré au verso du présent formulaire.**

Veillez remplir les champs de manière lisible (majuscules) :

NOM : Prénom :
No RCC Date de naissance :

Adresse de correspondance valable :

Rue : Nr. Tél. :
NPA: Localité E-Mail :

HEURES de formation continue EFFECTUEES en 2016 (16 heures obligatoires)

Date	Sujet(s)	Heures	Ecole(s)	No Annexe
Total des heures				

De par sa signature, le soussigné certifie que les informations présentées sont exactes et qu'il n'a aucune inscription au casier judiciaire central suisse de police.

Date : Signature :

**En cas de changement d'adresse, un formulaire ad-hoc est disponible sous
asca.ch, Admission et documents asca.ch/fform**

Formation continue

Le règlement d'exécution des conditions générales d'agrégation des thérapeutes (ReCGATh) définit (art. 7 à 14) précisément les exigences relatives à la formation continue.

Toutes les personnes agréées à la Fondation ASCA sont tenues d'envoyer les attestations de formation continue. **La seule exception concerne les thérapeutes membres d'associations conventionnées avec la Fondation ASCA exclusivement (voir liste ci-dessous).**

Les heures minimales de formation continue sont fixées à 16 heures par année.

L'exigence de la formation continue débute au plus tard l'année suivant celle de l'agrégation auprès de la Fondation ASCA. Ex. : date d'entrée 01.01.2014, (ou 01.05.2014) – formation continue en 2015.

La formation continue doit être axée principalement sur la connaissance des pathologies en relation avec les disciplines thérapeutiques pratiquées ainsi que leurs champs d'applications. Pour éviter un surcroît de travail en fin d'année, les attestations de formation continue doivent nous parvenir **spontanément**, dès la formation acquise, mais au plus tard le **31 décembre 2016**. Ces cours doivent en principe être suivis auprès des écoles accréditées par la Fondation ASCA. D'autres cours ou séminaires de formation peuvent être admis sur décision de l'organe de contrôle.

Les heures de formation continue excédant le **minimum annuel (16 heures)** peuvent être reportées sur l'année suivante (uniquement) jusqu'à concurrence de 20 heures.

Liste des Associations conventionnées avec la Fondation ASCA

A.I.D.M.O.V.®	Association Internationale de Drainage lymphatique manuel Méthode Originale Vodder
AFS	Atemfachverband Schweiz
APM	Internationaler Therapeutenverband Akupunkt-Massage nach Penzel
APS / PoVS	Association Polarity Suisse
APSAT	Association Professionnelle Suisse des Arts-Thérapeutes
APSTA / SBAT	Association Professionnelle Suisse de la Technique Alexander
APTNI	Association des praticiens en thérapies naturelles
ARAET	Association professionnelle des art-thérapeutes romands
ASEGA / SBEGA	Association Suisse Eutonie Gerda Alexander
ASF / SFV	Association Suisse Feldenkrais
Asfascia	Association Suisse des fasciathérapeutes, à Genève
ASH / HVS	Association Suisse d'Homéopathie
ASKNM / SVNMK	Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale
ASOB -SVOB	Association Suisse d'Ortho-Bionomy®
ASPMTC	Association Suisse des praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise, à Genève
ASQT / SGQT	Association Suisse pour le Qigong et le Taijiquan
ASRP / SVFM	Association Suisse de réflexologie plantaire
ASS / SGS	Association Suisse de Shiatsu
AVS / TVS	Association Trager Suisse
btk	Schweizerischer Berufsverband für Bewegungs-, Tanz- und Körpertherapien
craniosuisse	Schweizerische Gesellschaft für Craniosacral Therapie
ebmk Schweiz	Berufsverband für Esalen Massage und Körperarbeit
FSM	Fédération Suisse des Masseurs
FSMP / SVBM	Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
FSO / SVO	Fédération Suisse des Ostéopathes
HEBV-CH	Heileurythmie Berufsverband Schweiz
ismac	Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires
Kinesuisse	Berufsverband für Kinesiologie
NVS	Naturärztevereinigung der Schweiz
OPS-MTC / SBO-TCM	Organisation Professionnelle Suisse de Médecine Traditionnelle Chinoise
Pro Réflexo	Association des professionnels de santé pratiquant la réflexothérapie
Rolfing	Swiss Association Rolfing® & Structural Integration (SARSI)
RVS	Rebalancer Verband Schweiz
sbam	Schweizerischer Berufsverband für Atemtherapie und Atempädagogik Middelndorf
SFML	Schweizerischer Fachverband für Manuelle Lymphdrainage
SVAKT	Schweizer Verband für Anthroposophische Kunsttherapie, Plastizieren, Malen, Sprachgestaltung
SVANAH	Schweizer Verband der approbierten NaturärztInnen und NaturheilpraktikerInnen
SVFA	Schweizerischer Verband für Atlaslogie
SVNH	Schweizerischer Verband für natürliches Heilen
VDMS	Verband der medizinischen Masseure der Schweiz